

Liste des délibérations

du 3 avril 2025

DATE DE CONVOCATION

27 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

7 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE** : 15**PRÉSENTS** : 11**VOTANTS** : 15

L’an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WANNEHAIN s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, Maire.

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Isabelle ROBION, Brigitte COLLET

Excusés :

Michel DEMEURE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY, Marianne KERRICH donne pouvoir à Alain FOURNIER, Nicole DEWAILLY donne pouvoir à Brigitte COLLET.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINOY

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 6 mars 2025	Avis du conseil municipal : Favorable à l’unanimité.
2025-04-03-2.1.1	Compte administratif 2024	<p>Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal, Monsieur FOURNIER Alain présente le compte administratif 2024 qui s’établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> Dépenses : 874 530,80€ Recettes : 992 384,00€ D’où un excédent de : 117 853,20€ • Section d’investissement <ul style="list-style-type: none"> Dépenses : 156 741,95€ Recettes : 404 653,93€ D’où un excédent de : 247 911,98€ <p>Le résultat total des sections pour l’année 2024 est donc d’un excédent de 365 765,18€.</p> <p>Avis du conseil municipal : Favorable à l’unanimité</p>
2025-04-03-2.1.2	Compte de gestion 2024	<p>Monsieur FOURNIER Alain présente le compte de gestion 2024 :</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2024,</p> <p>Après s’être assuré que le comptable du trésor ait bien repris dans ses écritures des montants identiques à ceux du Compte administratif 2024, tant en titres qu’en mandats,</p> <p>Après s’être assuré que les soldes d’exécution des sections de fonctionnement et d’investissement sont identiques au Compte administratif,</p> <p>Après avoir entendu l’adjoint aux finances certifiant l’identité des opérations,</p>

		Délibération faite, le conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.												
2025-04-03-2.1.3	Résultats 2024	<p>Monsieur FOURNIER Alain 1er adjoint, présente le bilan sur la situation financière 2024. Il commente les chiffres suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> <th>Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>992 384,00€</td> <td>874 530,80€</td> <td>117 853,20€</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>404 653,93€</td> <td>156 741,95€</td> <td>247 911,98€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité</p>		Recettes	Dépenses	Résultat	Fonctionnement	992 384,00€	874 530,80€	117 853,20€	Investissement	404 653,93€	156 741,95€	247 911,98€
	Recettes	Dépenses	Résultat											
Fonctionnement	992 384,00€	874 530,80€	117 853,20€											
Investissement	404 653,93€	156 741,95€	247 911,98€											
2025-04-03-2.1.4	Affectation du résultat	<p>Monsieur FOURNIER Alain 1er adjoint propose d'affecter 120 000€ en réserve d'investissement.</p> <p><i>Voir pièce annexée jointe.</i></p> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité</p>												
2025-04-03-2.1.5	Détermination des taux d'imposition 2025	<p>Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la stabilité des taux d'imposition pour 2025 c'est-à-dire :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière sur les Propriétés bâties</td> <td>45,76%</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>66,78%</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'habitation</td> <td>17.69%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité</p>		Taux 2025	Taxe foncière sur les Propriétés bâties	45,76%	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%	Taxe d'habitation	17.69%				
	Taux 2025													
Taxe foncière sur les Propriétés bâties	45,76%													
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%													
Taxe d'habitation	17.69%													
2025-04-03-2.1.6	Budget primitif 2025	<p>Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2025 suivant :</p> <p style="text-align: center;">Section fonctionnement : 1 175 417,50€</p> <p style="text-align: center;">Section investissement : 1 136 646,64€</p> <p>Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité</p>												
2025-04-03-2.2	Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique	<p>Monsieur le Maire rappelle aux élus les conditions de participation de la Pévèle Carembault sur l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique lancée en 2019, le Conseil communautaire a décidé le 19 décembre 2024 de renouveler une nouvelle fois l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique destinée aux habitants de notre territoire. Cette année le dispositif démarre le 3 mars 2025 jusqu'à épuisement des crédits alloués.</p> <p>Le dispositif mis en place les années précédentes est globalement reconduit avec quelques ajustements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de + de 18 ans. • La subvention peut être octroyée pour l'électrification d'un vélo classique, avec un matériel neuf, conforme à la réglementation en vigueur • Le montant de l'aide communautaire est plafonné à : <ul style="list-style-type: none"> - 200 euros, dans le cadre d'un achat d'un vélo à assistance électrique neuf ; 												

		<p>- 50% du prix d'achat, dans le cadre de l'achat d'un dispositif d'électrification standard homologué ou d'un vélo à assistance électrique reconditionné vendu par un professionnel, plafonné à 200 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs. Les subventions seront attribuées aux demandes recevables, dans l'ordre d'enregistrement des dossiers Le versement de la subvention interviendra dans les meilleurs délais, à compter de la réception de l'ensemble des pièces justificatives demandées. L'achat du vélo doit être postérieur à la date du démarrage de l'opération (3 mars 2025) Afin de réduire son impact environnemental, la démarche sera comme chaque année entièrement dématérialisée via le site https://demarches.pevelecarembault.fr/ <p>Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose au conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> de compléter l'offre de la Communauté de Communes à hauteur de 50€ pour l'acquisition des vélos et à hauteur de 50% de la participation de la CCPC pour les kits de transformation avec un minimum de 20€ et un maximum de 50€ d'appliquer le règlement de la CCPC de l'autoriser à signer tout document afférent à cette offre d'appliquer cette décision à compter du 07 avril 2025. <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>
2025-04-03-2.3	Convention avec les Jeunes Pousses	<p>Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant la commune et l'association les jeunes pousses pour l'année 2025 et précise que la subvention allouée est de 20 000 euros.</p> <p><i>Voir pièce annexée jointe.</i></p> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité</p> <p>Et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.</p>
2025-04-03-2.4	Subvention à l'Ecole Pablo Picasso pour le financement d'un séjour en classe de mer	<p>Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention faite par l'Association OCCE, représentée par la directrice de l'Ecole Pablo Picasso, pour l'organisation d'un séjour en classe de mer du 19 au 23 mai 2025.</p> <p>Montant de la demande de subvention : 2400 €</p> <p>Cette subvention communale permettrait de moduler le prix des séjours en fonction du coefficient familial des familles et ainsi permettre l'accès de ce séjour à tous les élèves.</p> <p>Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le versement de cette subvention et l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.</p> <p>Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.</p>
2025-04-03-2.5	Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière	<p>Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de 4 266.75€ HT représentant 75 % des travaux d'un montant total de 5 689.00€ HT.</p> <p>Ces travaux concernent l'installation d'une double écluse en agglomération en lien avec la sécurité Rue de France</p> <p>Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à faire cette demande de subvention d'un montant de 4 266.75€ HT (quatre mil deux cent soixante-six euros et soixante-quinze centimes) et à signer tout document afférent à ce dossier.</p> <p>Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.</p>

2025-04-03-2.6	Demande de subvention à l'Agence Nationale Sport	<p>Monsieur le Maire rappellera aux élus notre projet de pumtrack/aire de jeux que nous souhaitons créée Allée du Bois. Ce projet a déjà été validé par le conseil et nous avons obtenu une subvention de la Région et une du département. Le coût total du projet est de 298.000 € HT et la subvention demandée à l'A.N.S est de 40% soit la somme de 119.000€ (confirmation de ces chiffres arrondis jeudi soir).</p> <p>Monsieur le Maire sollicitera donc le conseil municipal pour l'autoriser à faire cette demande de subvention d'un montant de 119000€ HT (somme en lettres) et à signer tout document afférent à ce dossier</p> <p>Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.</p>
2025-04-03-3.1	Organisation d'un voyage au profit des seniors	<p>Brigitte Collet, conseillère déléguée, présente aux élus un projet de voyage proposé aux seniors de Wannehain.</p> <p>Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur ce voyage, dont les dépenses et recettes sont prévues dans le budget 2025, et notamment sur le principe d'une participation par personne de 66 € (soixante-six euros) pour les habitants du village et de 75€ (soixante-quinze euros) pour les autres, les chèques étant libellés à l'ordre du Trésor Public</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>
2025-04-03-4.1	Convention de partenariat entre notre commune et la C.C.P.C pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s)	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »</p> <p>Considérant que le réseau des médiathèques est reconnu d'intérêt communautaire,</p> <p>En 2017, la Communauté de Communes Pévèle Carembaut (C.C.P.C) a élaboré une convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des membres du réseau « Graines de Culture(s) ».</p> <p>En 2021 et 2022, les communes d'ORCHIES et d'ATTICHES ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.</p> <p>Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit « 3 étoiles », il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>